

**Réponse de la direction à l'évaluation de l'Initiative nationale d'adaptation économique, industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre résineux (l'INAEICB) –  
30 mars 2007**

Recommandations	Réponse de la direction	Échéancier	Responsables
<p><b>Recommandation #1 :</b> La portée de l'Initiative devrait être élargie de manière à inclure toutes les collectivités jugées lourdement dépendantes de l'industrie forestière, et non seulement celles qui produisent un certain « produit de marchandises ».</p>	<p><b>Approuvée</b> À prendre en considération dans la prise de décisions futures concernant la conception de programmes dans le cadre desquels les autres besoins liés à la prestation d'aide aux collectivités devront être pris en compte.</p>	Lorsque nécessaire	Direction générale des industries de la transformation des ressources naturelles (DGITRN)
<p><b>Recommandation #2 :</b> Il pourrait être utile d'adopter un modèle de prestation par un tiers, ce qui permettrait au gouvernement de tirer parti du savoir-faire communautaire existant. Il faudra mettre en place les mécanismes appropriés et allouer les ressources nécessaires à l'administration du programme et à son rayonnement (entre autres auprès des PME, des Premières nations, des collectivités petites ou isolées), et offrir de l'aide continue aux clients.</p>	<p><b>Approuvée</b> FedNor fait couramment appel aux sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) pour couramment réaliser ses programmes. FedNor n'a pas eu recours au réseau des SADC pour exécuter l'INAEICB. Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO) a choisi de faire appel au réseau des SADC dans le cadre de l'Initiative, pour établir une capacité sur place et assurer une représentation directe dans toutes les régions rurales de la Colombie-Britannique où se trouvent les bénéficiaires du financement. Le recours aux SADC et à d'autres partenaires local d'exécution non gouvernementaux doit comporter la fourniture de fonds pour des activités liées au rayonnement, à la prestation d'aide aux clients et à l'administration pour assurer la participation des collectivités, la surveillance locale et l'uniformité dans la présentation des rapports dans le cadre de l'exécution du programme, ainsi que de l'évaluation et du suivi de l'incidence des projets.</p>	Lorsque nécessaire	DGITRN
<p><b>Recommandation #3 :</b> Les conditions générales de l'Initiative doivent demeurer souples. De façon plus précise, les critères d'admissibilité des projets et des promoteurs, de même que les divers processus (demande, examen et sélection des propositions, et allocation des fonds) doivent être nettement liés aux buts et objectifs de l'Initiative et décrits de manière détaillée, objective et transparente. Il faut notamment veiller à ce que les contributions versées ne puissent être interprétées comme des subventions par les États-Unis ou d'autres intérêts étrangers.</p>	<p><b>Approuvée</b> Dans le cas de l'Initiative, l'unique fonction d'Industrie Canada (IC) a consisté à gérer les fonds qui ont été distribués aux organismes de développement régional (ODR) et à FedNor pour mettre le programme en place. Les ODR et FedNor ont sélectionné et géré les projets au regard des lignes directrices relativement générales qui ont été fournies et en se basant sur leur vaste connaissance du secteur et de leur région. À l'avenir, l'exécution du programme bénéficierait probablement de lignes directrices plus claires.</p>	Lorsque nécessaire	DGITRN

**Réponse de la direction à l'évaluation de l'Initiative nationale d'adaptation économique, industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre résineux (l'INAEICB) –  
30 mars 2007**

<b>Recommandations</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Responsables</b>
<p><b>Recommandation #4 :</b> Il faut déterminer dès le départ une plus longue durée pour le programme. Cela permettrait de mieux déterminer les besoins des collectivités et de mieux préparer les demandes. De plus, le processus d'examen en serait facilité et l'échéancier serait plus réaliste en ce qui concerne l'achèvement des projets individuels (surtout ceux qui nécessitent une évaluation environnementale).</p>	<p><b>Approuvée</b> La durée du programme constitue un élément clé dont il sera tenu compte dans la prise de décisions concernant la conception de programmes futurs pour ce secteur.</p>	Lorsque nécessaire	DGITRN
<p><b>Recommandation #5 :</b> IC doit être en mesure de prévoir les problèmes qui surviennent dans l'industrie et de prendre des mesures d'adaptation plus rapidement, au lieu d'attendre que ne survienne une crise et un grand nombre de mises à pied avant de mettre en place un programme.</p>	<p><b>Approuvée</b> La Direction de l'industrie forestière (DIF) de la DGITRN s'emploie à accroître sa connaissance de l'industrie; cela comporte l'élaboration de profils provinciaux et de profils de sous-secteurs de l'industrie forestière et l'amélioration de la liaison au sein de l'administration fédérale afin que des avis plus éclairés puissent être fournis à la haute direction du Ministère.</p>	En cours	DIF/ DGITRN
<p><b>Recommandation #6 :</b> Industrie Canada devrait consulter plus profondément avec la FedNor et les ODR dès le début de la conception de telles initiatives.</p>	<p><b>Approuvée</b> Pour tout programme futur, IC tiendra de vastes consultations avec FedNor et les ODR dès le début du processus de conception.</p>	Lorsque nécessaire	DGITRN
<p><b>Recommandation #7 :</b> Dans la même veine, la consultation hâtive avec les provinces, et un effort accru pour faire participer les provinces en leur démontrant les aspects communs des problèmes en jeu, pourraient entraîner une plus grande collaboration fédérale-provinciale et une plus grande capacité d'obtenir du cofinancement.</p>	<p><b>Approuvée</b> Les provinces et les territoires sont consultés au sujet de questions touchant l'industrie forestière et leurs points de vue seront pris en compte dans la prise de décisions ayant trait à la conception de nouveaux programmes.</p>	Lorsque nécessaire	DGITRN

**Réponse de la direction à l'évaluation de l'Initiative nationale d'adaptation économique, industrielle et communautaire pour le secteur du bois d'œuvre résineux (l'INAEICB)**

**30 mars 2007**

<b>Recommandations</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Responsable</b>
<p><b>Recommandation #8 :</b> L'allocation des contributions devrait répondre aux besoins réels des collectivités, et non à des idées préconçues ou à des objectifs prédéfinis.</p>	<p><b>Approuvée</b> Les décisions quant aux projets à financer seraient prises par les ODR et FedNor en fonction des besoins et des priorités des collectivités qui satisfont aux exigences du programme et aux exigences en matière de diligence raisonnable.</p>	Lorsque nécessaire	DGITRN
<p><b>Recommandation #9 :</b> Un modèle plus simple demanderait moins de travail de la part des clients et du gouvernement, permettrait une plus grande transparence et faciliterait les communications. IC devrait chercher des modèles plus simples que celui des comptes d'attente des autres ministères, par exemple un modèle qui confie une plus grande responsabilité au sein des ODR, y compris la responsabilité des contributions remboursables.</p>	<p><b>Approuvée</b> La conception des programmes futurs reposerait sur un modèle plus simple.</p>	Lorsque nécessaire	DGITRN
<p><b>Recommandation #10 :</b> Il faudrait mettre en place un système simple de surveillance du rendement à long terme, pour faire le suivi des résultats obtenus par tous les clients chaque année, et ce, pendant au moins cinq ans après l'achèvement de chaque projet. Cela permettrait d'obtenir des données exactes, solides et fiables au sujet des effets réels à long terme des projets sur la création et le maintien des emplois. Le suivi pourrait être assuré par les ODR et la FedNor.</p>	<p><b>Approuvée</b> Le période de contrôle de cinq ans suivant l'achèvement d'un projet irait vraisemblablement au-delà de la durée de vie du programme. Les fonds nécessaires à ce type de contrôle devraient provenir d'autres sources au sein de chaque ODR, de FedNor ou du Ministère. La période de surveillance devrait être examinée et déterminée durant l'étape de la conception des programmes futurs.</p>	Lorsque nécessaire	DGITRN
<p><b>Recommandation #11 :</b> Il faudrait mener une étude sur la rentabilité des avantages économiques et des coûts résultant de l'INAEICB et d'autres initiatives comparables. Une étude de ce genre serait très utile à Industrie Canada, aux ODR, à FedNor, aux SADC et aux autres organisations de développement économique dans la réalisation d'autres programmes individuels.</p>	<p><b>Approuvée</b> Dans l'hypothèse où du financement serait disponible pour le contrôle suivant l'achèvement des projets et pour l'exécution des analyses nécessaires que comporte l'exécution d'une étude coûts-efficacité, une telle étude pourrait être réalisée.</p>	Lorsque nécessaire	DGITRN